CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 7 septembre 2026 à 19 h 00

LISTE EXHAUSTIVE DES DÉLIBÉRATIONS

POINT N°1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER JUIN 2026

Approuvée à l'unanimité

POINT N°2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

Délibération reportée

POINT N°3 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL 2026

Approuvée avec 22 voix POUR, 6 voix CONTRE et 1 ABSTENTION

POINT N°4 CRÉATION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Approuvée à l'unanimité

POINT N°5 DÉCLARATION D'INTÉRÊT PUBLIC (DIP) DE LA SOURCE D'EAU MINÉRALE NATURELLE ISSUE DU FORAGE HARMONIE - LEVÉE DE LA RÉSERVE ÉMISE PAR LA COMMISSAIRE ENQUÊTRICE ET POURSUITE DE LA PROCÉDURE

Approuvée avec 22 voix POUR, 6 voix CONTRE et 1 ABSTENTION

POINT N°6 TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION - INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Délibération annulée

POINT N°7 AVENANT N°01 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE DÉMOLITION DE L'ANCIENNE DOUANE DE CRASSIER À DIVONNE-LES-BAINS (MARCHÉ N°202545)

Approuvée à l'unanimité

POINT N°8 ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, EAU CHAUDE SANITAIRE ET VENTILATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX (MARCHÉ N°202609)

Approuvée à l'unanimité

POINT N°9 ONF - FACTURATION ÉLECTRONIQUE DES VENTES DE BOIS - CONVENTION DE MANDAT

Approuvée à l'unanimité
par 29 voix POUR, par 0 voix CONTRE , par 0 ABSTENTIONS

POINT N°10 BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS RHÔNE-ALPES - AJOUT DES PARCELLES INCORPORÉES LORS DE LA PROCÉDURE DES BIENS VACANTS SANS MAÎTRE

Approuvée à l'unanimité

POINT N°11 RÉGULARISATION DES LIMITES DE PROPRIÉTÉ ENTRE LA COPROPRIÉTÉ « LE PERDTEMPS » ET LA COMMUNE – ÉCHANGE FONCIER SANS SOULTE – PARCELLE AK 712

Approuvée à l'unanimité

POINT N°12 LANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ET DE LA MISE À JOUR DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Prend acte

POINT N°13 AVIS DE LA VILLE DE DIVONNE-LES-BAINS SUR LE PLAN DÉPARTEMENTAL DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES (PDPFCI)

Approuvée à l'unanimité

POINT N°14 ADHÉSION AU RÉSEAU MICRO-FOLIE

Approuvée à l'unanimité

POINT N°15 ADHÉSION À LA FONDATION DU PATRIMOINE

Approuvée à l'unanimité

POINT N°16 APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS ET L'ASSOCIATION CULTURE & CINÉMAS

Approuvée à l'unanimité

POINT N°17 APPROBATION DE L'ADHÉSION À LA MÉDIATHÈQUE EN LIGNE EOLE

Approuvée à l'unanimité

POINT N°18 REPRISE DES CONCESSIONS ÉCHUES NON RENOUVELÉES DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL

Approuvée à l'unanimité

POINT N°19 DON AUX COMMUNES SINISTRÉES PAR LES INCENDIES

Approuvée à l'unanimité

POINT N°20 SOLIDARITÉ AVEC LES POPULATIONS DU NÉPAL

Approuvée à l'unanimité

POINT N°21 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 1ER JUIN 2026

Prend acte

Le Maire

Vincent SCATTOLIN

DE DIVONNE-LES-BAINS

Affiché le

Retiré le